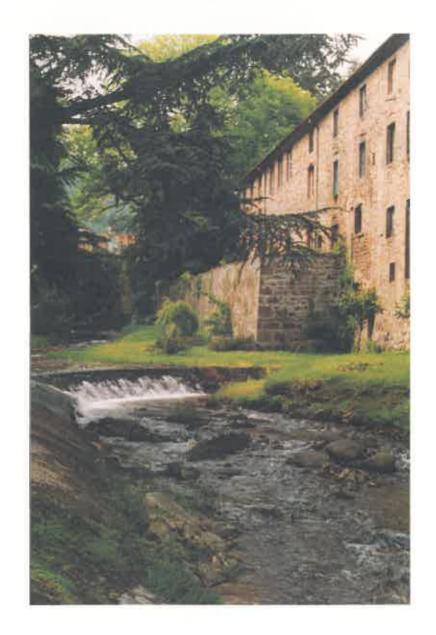
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

LOIRE - PARC NATUREL DU PILAT



BULLETIN MUNICIPAL

HIVER 1995-1996

SOMMAIRE

Le mot du	ı Maire page	e 1
Commissi	ons municipalespage	∋ 2
Finances	communales pages 3 e	t 4
Le travail	des commissions	t 6
Vie pratiqu	uepage	. 7
Etat civil	page 8 e	t 9
Saint-Julie	en dans la pressepage 10 et	11
Libre pard	le aux Associations	17
Chronique	du passé page	18
La Pharma	acie à Saint-Julien page	19
Calendrier	des Fêtes page :	20

VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 96/97

Rentrée scolaire des élèves

(Toutes zones confondues)

Ecoles et collèges : mardi 3 septembre 1996

Lycées: mercredi 11 septembre 1996

Toussaint

(Toutes zones confondues)

Du vendredi 25 octobre 1996 au mardi 5 novembre 1996

Noël

(Toutes zones confondues)

Du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier 1997

Hiver

Zone A: Du mercredi 19 février 1997 au mardi 5 mars 1997

Zone B: Du mercredi 12 février 1997 au mercredi 26 février

1997

Zone C: Du mercredi 5 février 1997 au mercredi 19 février 1997

Printemps

Zone A: Du samedi 12 avril 1997 au lundi 28 avril 1997 Zone B: Du jeudi 10 avril 1997 au jeudi 24 avril 1997

Zone C: Du samedi 5 avril 1997 au lundi 21 avril 1997

Début des vacances d'été

(Toutes zones confondues) Samedi 28 juin

NUMÉROS À RETENIR

Mairie: 77 51 51 11

Pompiers: 18

Médecins: 77 51 56 55

C.H. Annonay: 75 67 35 00

Urgences: 75 33 33 33

Pharmacie: 77 51 51 69

Poste: 77 51 52 74

Culte catholique: 77 39 63 40

Syndicat d'Initiative: 77 51 51 11

LE MOT DU MAIRE



Mes chers Concitoyens,

Voici six mois que vous avez largement apporté votre confiance à notre nouvelle équipe municipale, et je vous en remercie à nouveau. Quarante-quatre ans de moyenne d'âge, un tiers de femmes, sept nouveaux conseillers, tel se présente en quelques chiffres votre conseil municipal. Mais plus que les chiffres, c'est la volonté d'action qui nous caractérise.

En choisissant quatre adjoints que j'estime et qui ont mon entière confiance, j'ai voulu une véritable délégation des tâches pour un travail d'équipe efficace. Dès la mise en place du Conseil, j'ai souhaité que se développe le rôle des commissions, sources de propositions pour les réalisations communales à venir et lieu de concertation pour mieux être à votre écoute. Résultats : bilan d'été ; élaboration d'une charte des expositions ; suivi du fonctionnement de la carrière.

Dans ces premiers mois de mandats, nous avons eu le souci de connaissance de notre environnement municipal ; de nombreuses réunions d'information (Préfecture, DDE, DDA, Perception, Parc du Pilat, Gendarmerie, Conseil Général) ont permis à tous les conseillers d'être rapidement opérationnels. Cet effort se poursuivra en particulier par des actions spécifiques de formation.

Des projets de nombreux chantiers ont été lancés dès cet automne. La révision du POS a débuté en septembre. La baignade fait l'objet d'une étude avec le Parc du Pilat et la MISE (Mission Inter Services Eaux de la Préfecture de la Loire); objectif utilisation en été 96. La DDA analyse le problème du goût de l'eau provenant de la station Taillis Vert et fera des propositions pour une plus grande distribution d'eau du Mantel. La DDE étudie l'aménagement des entrées du village pour une meilleure sécurité. Un projet pour terminer l'aménagement du bâtiment Salle des Fêtes en créant un espace d'exposition et de réunion nous sera bientôt soumis.

Il nous faudra ensuite fixer des priorités et des échéances en fonction des finances communales. En effet, l'Etat a tendance à limiter ses dotations aux communes tout en leur transférant des charges; exemple d'actualité, la suppression de la franchise postale au 01/01/96. D'un autre côté, conscients des difficultés de chacun, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux communaux d'imposition (4 taxes), seules dont nous avons la maîtrise. Pour être complet, il me faut souligner l'importance financière des travaux de voirie et surtout d'assainissement; ces derniers nous étant imposés par la législation sans une réelle prise en compte de nos moyens.

Vous aurez compris que notre village doit compter sur toutes ses forces vives pour assurer son avenir. La commune est à considérer comme partenaire et catalyseur des initiatives mais on ne peut pas toujours tout attendre d'elle. C'est donc ensemble que nous réussirons pour Saint-Julien.

Je fais pour vous et vos familles vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année 1996.

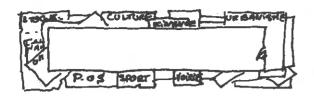
Pierre Schmelzle

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Du mardi au vendredi : de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 Le samedi de 9 h à 11 h

Permanence du Maire: samedi matin

Tél. 77 51 51 11



COMMISSIONS MUNICIPALES

Composition du Conseil Municipal:

Pierre SCHMELZLE, Maire - Rachel DUSSUC, 1et Adjoint - Claude RAGONNEAU, 2et Adjoint - Pierre JACQUES, 3et Adjoint - Pierre BONNARD, 4et Adjoint. Conseillers: Catherine BILLAUDEL, Jean-Michel COFFY, Marcelle GAMET, Guy JURDYC, André LACHAL, Josette OSTERNAUD, Jean SAUZÉAT, Paul THIOLLIÈRE, François TIOLLIER, Marie-Hélène XAVIER.

Le Maire est Président de toutes les commissions.

Commission des Finances

Rachel DUSSUC Claude RAGONNEAU Pierre JACQUES Pierre BONNARD Jean-Michel COFFY André LACHAL François TIOLLIER

Commission Urbanisme et Logement

Catherine BILLAUDEL, responsable Josette OSTERNAUD Claude RAGONNEAU Jean SAUZÉAT Marie-Hélène XAVIER

Commission Eau - Assainissement

Pierre JACQUES, responsable Pierre BONNARD Jean-Michel COFFY André LACHAL Jean SAUZÉAT

Commission Voirie - Electricité

Eclairage public
Claude RAGONNEAU, responsable
Pierre BONNARD
Guy JURDYC
André LACHAL
Jean SAUZÉAT
Paul THIOLLIÈRE

Commission Communication

Relations publiques
Relations avec la presse
Rachel DUSSUC, responsable
Catherine BILLAUDEL
Marcelle GAMET
Josette OSTERNAUD
Paul THIOLLIÈRE
Marie-Hélène XAVIER

Commission Culture - Animations

Sport - Tourisme
Rachel DUSSUC, responsable
Marcelle GAMET
Claude RAGONNEAU
François TIOLLIER
Marie-Hélène XAVIER
Catherine BILLAUDEL

Commission scolaire

Jean-Michel COFFY Rachel DUSSUC

Commission des marchés

Pierre SCHMELZLE, Président Claude RAGONNEAU, suppléant Pierre JACQUES, titulaire Jean-Michel COFFY, suppléant Pierre BONNARD, titulaire André LACHAL, suppléant Guy JURDYC, titulaire Paul THIOLLIÈRE, suppléant

Groupe de travail POS

Pierre SCHMELZLE, Catherine BILLAUDEL, Jean-Michel COFFY, Pierre JACQUES, André LACHAL, Paul THIOLLIÈRE, François TIOLLIER,

DÉLÉGATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Pierre SCHMELZLE Rachel DUSSUC

Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Rachel DUSSUC Josette OSTERNAUD

Centre Communal d'Action Sociale

(CCAS)
Pierre SCHMELZLE, Président
Josette OSTERNAUD, Vice-Présidente
Rachel DUSSUC
Marcelle GAMET
Guy JURDYC

Communauté de Communes de la Déôme

Pierre SCHMELZLE, titulaire Catherine BILLAUDEL, suppléante Rachel DUSSUC, titulaire Pierre BONNARD, suppléant Claude RAGONNEAU, titulaire Jean-Michel COFFY, suppléant François TIOLLIER, titulaire Josette OSTERNAUD, suppléante

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme Paul THIOLLIÈRE

Paul THIOLLIERE Pierre BONNARD

SIVU Ternay-Deûme

Claude RAGONNEAU, titulaire Jean SAUZÉAT, suppléant Pierre JACQUES, titulaire Marcelle GAMET, suppléante

Syndicat Mixte du Parc du Pilat

Jean DELFORGES, titulaire Pierre JACQUES, suppléant

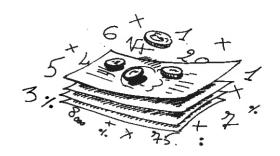
Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Loire (SIEL)

Claude RAGONNEAU, titulaire Jean SAUZÉAT, suppléant

Syndicat pour la Révision du Schéma Directeur du Bassin d'Annonay (SDAU)

Pierre SCHMELZLE, titulaire Marie-Hélène XAVIER, suppléante Catherine BILLAUDEL, titulaire Paul THIOLLIÈRE, suppléant

FINANCES COMMUNALES



1) Prévisions budgétaires année 1995

A) COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 1995

DÉPENSES DE FONCTIONNEMEN	NT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
FRAIS DE PERSONNEL	931 000	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 1 381 636
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	70 000	DE FORCTIONNEMENT 1 381 030
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	100 000	
AUTRES DÉPENSES	1 781 068	
Dont: Denrées - fournitures	175 000	
Participations	200 834	IMPÔTS LOCAUX 1 782 624
Alloc Subventions	803 534	
Frais de gestion	257 200	
Divers	344 500	
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	321 361	
ÉPARGNE BRUTE prélèvement sur recettes de fonctionnement	156 031	AUTRES RECETTES 195 364 COURANTES
	3 359 460	3 359 460
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT
REMBOURSEMENT capital emprunté	502 526	ÉPARGNE BRUTE 156 603
DÉPENSES d'équipement	752 644	PARTICIPATIONS SUBVENTIONS dont FCTVA 899 139
		EMPRUNTS CONTRACTÉS 200 000
ÉPARGNE NETTE OU AUTOFINANCEMENT NET	1255 170	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT

B) EAU-ASSAINISSEMENT

Depuis 1994, le service d'eau-assainissement doit faire l'objet d'un budget annexe qui doit permettre d'équilibrer dépenses et recettes de ce service. Pour l'instant, une mesure dérogatoire permet à la commune de subventionner ce service évitant ainsi une hausse trop brutale du prix de l'eau. .../...

EAU - ASSAINISSEMENT 1994 (en millier de Francs)

1254	E X P	Dépenses	1254	
392	L O I	CHARGES DIVERSES	332	
142	A T			-
168	M I	AMORTISSEMENTS	265	
91	I N V	INTÉRÊTS	196	Č
265	E S T I	CAPITAL	350	DETTE
170	S			
20	* E N T	TRAVAUX	111	
	392 142 168 91 265	1254	1254	1254 x Dépenses 1254 392 O CHARGES DIVERSES 332 142 T A 168 O N AMORTISSEMENTS 265 168 O N INTÉRÊTS 196 265 T CAPITAL 350 170 E M TRAVAUX 111

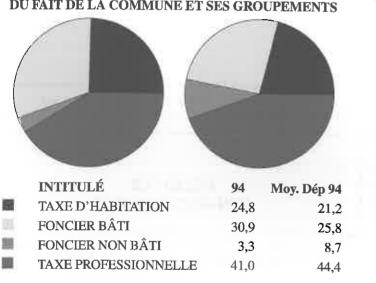
Section exploitation: 1421 374

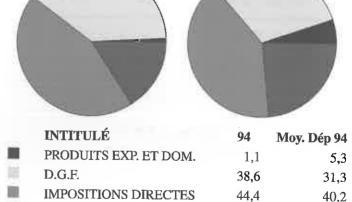
Section investissement: 2164 086 (dont 513 944 d'autofinancement provenant de la section exploitation)

- 2) Les résultats de l'année 1994 sont repris sur le tableau ci-joint et font ressortir les tendances suivantes :
 - A) Le niveau des investissements se situe à 1 787 873 F, soit 1670 F/habitant, proche de la moyenne départementale. Ce niveau peut être maintenu grâce à un autofinancement important provenant de la section de fonctionnement.
 - B) L'endettement est bien supporté par la commune (la part de l'annuité représente 31,70% des produits de fonctionnement pour une moyenne départementale de 32,86%).
 - C) La fiscalité repose en grande partie sur la taxe professionnelle (cf structure fiscalité directe locale). A surveiller : taux supérieur aux taux moyens départementaux.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE PESANT SUR LES HABITANTS DU FAIT DE LA COMMUNE ET SES GROUPEMENTS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

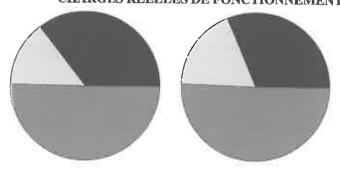




CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

15,8

23.3

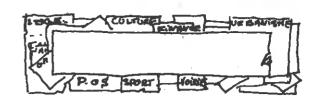


AUTRES PRODUITS

	INTITULÉ	94	Moy. Dép 94
	FRAIS DE PERSONNEL	37,5	31,4
	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	14,1	18,1
=	AUTRES CHARGES	50,2	50.6

Résultats exprimés en %

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS



EAU - ASSAINISSEMENT

En 1990, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette a réalisé un diagnostic de son réseau d'assainissement, elle a entrepris pour 1995, une première tranche de travaux afin de pallier les premières urgences.

Ces travaux et ceux à venir ont pour but d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration déficiente, qui reçoit une quantité d'eau trop importante, et dont les rejets s'effectuent sur le bassin versant du barrage du Ternay, ressource en eau de la Ville d'Annonay.

L'estimation de l'ensemble du coût de ces **tr**avaux est de 8.150.000 F hors taxes, nécessairement divisé en plusieurs tranches

en fonction des possibilités financières et pour ne pas trop augmenter le prix de l'eau.

La commune peut prétendre, pour ces opérations, à l'aide financière conjointe du Département de la Loire et de l'agence Corse Méditerranée.

Pour 1995, une première tranche est engagée pour un montant estimé à 1.700.000 F H.T. avec notamment une réhabilitation du réseau secteur Place du Marché et secteur du Mas, une création de réseau secteur du Mas, Place du Marché, rue du Moulin, Pré Battoir, La Modure. La subvention attendue est de 974.000 F.

La réalisation a été confiée au groupement d'entreprises Cholton-Denys-Telerep pour un montant négocié de 1.144.577,69 F H.T., ce qui permettra d'effectuer des travaux supplémentaires Montée des Anges en priorité et impasse du Ternay.

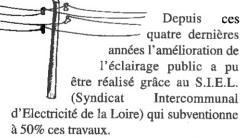
Une deuxième tranche est d'ores et déjà envisagée pour l'an prochain avec des interventions rue de Drevard, La Modure, rue du Moulin, La Condamine, Pré-Martin. Le dossier de demande de subvention a été réalisé pour des travaux estimés à 250.000 F H.T.

Parallèlement à la remise en état du réseau d'assainissement, la commune s'est penchée sur le problème de la qualité du goût de l'eau, notamment pour les usagers desservis par la station de Taillis Vert. Différentes analyses doivent être effectuées en laboratoire à Mâcon, le point sera fait en Janvier avec la DDASS.

La DDA réalisera de son côté une étude diagnostic du réseau de distribution qui permettrait d'apporter de la "bonne eau" au plus grand nombre.

P. BONNARD

ELECTRICITÉ



En 1995, une convention a été signée avec le S.I.E.L. pour une maintenance de

ses installations en renouvelant par tiers, chaque année, les ampoules à iode et autres, en faisant aussi un entretien du réseau pour une somme de 75 F par point lumineux sur 6 ans.

Pourquoi le changement d'ampoules? Celles-ci sont garanties 8 000 heures, soit 3 ans environ; au-delà de ce temps, la consommation d'électricité est beaucoup plus importante et la lumière atténuée.

En 1996, une extension du réseau est prévue depuis le croisement de la

Condamine (route vallée du Rhône) jusqu'au croisement du terrain de foot.

Des travaux de mise en souterrains vont être réalisés dans les mois qui suivent par l'intermédiaire du S.I.E.L.

En tant que responsable de cette commission, je demande à la population de signaler à la mairie toute anomalie du réseau ou ampoules en panne. Merci de votre collaboration.

C. RAGONNEAU

ORDURES MÉNAGÈRES



Jusqu'au
début des
années 80, le
ramassage
des ordures
ménagères était

effectué par deux agriculteurs. Le produit de la collecte déversé dans une combe en bordure du chemin de Chatagnard entretenait un élevage de rats et parfois, l'incinération des ordures provoquait des incendies sur les terrains riverains. Si le système présentait des inconvénients, il avait le mérite d'être peu onéreux.

Le Préfet, par circulaires successives faisait savoir aux maires que de tels dépôts constituaient une atteinte à l'environnement et qu'il convenait d'y remédier.

Le Conseil Municipal, après recherche des solutions, décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal constitué entre quatre communes de l'Ardèche en vue de la construction sur le territoire de Saint-Marcel, d'un four d'incinération.

Outre les subventions obtenues, le coût

de l'investissement et les frais de fonctionnement sont imputés auprès des contribuables des communes concernées sous forme d'une taxe additive à la taxe sur le foncier bâti.

Le Conseil Syndical, composé de représentants de chaque commune, œuvra tout d'abord sous la présidence du Maire de Boulieu, puis suite aux élections municipales, sous celle de M. Hubert DE MONTGOLFIER, Maire de Saint-Marcel.

Il convient de rendre hommage à Hubert DE MONTGOLFIER, hélas trop brutalement disparu, pour la part prépon-

dérante tenue, dès le départ, dans le Syndicat.

Aux cinq communes fondatrices sont venues, à présent, s'adjoindre l'ensemble des communes du canton de Bourg-Argental et celles de Davézieux et de Saint-Cyr.

C'est donc, à présent sur un ensemble de 14 communes et d'une population de 13.397 habitants que s'exerce l'activité du Syndicat Ternay Deûme.

Pour permettre le traitement d'un volume accru et réduire les nuisances, des travaux importants ont été réalisés sur le site de la Garinière. Cette installation nouvelle est actuellement en service.

Demeure le traitement des déchets végétaux pour lesquels le Syndicat envisage l'acquisition d'un broyeur qui serait mis à disposition des communes adhérentes.

Il apparaît que, dans ce secteur Nord-Ardèche et Bourg-Argental, la solution adoptée corresponde à la fois à la protection de la nature et à la maîtrise des coûts de ce service.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le bourg, le ramassage s'effectue les mardi et vendredi à partir de 13 h 30.

Dans les hameaux, le mardi aprèsmidi à Lyponne, Combenoire, La Plessard, Chatagnard et le vendredi après-midi à Taillis Vert, Coron, Les Manissols, Mainbœuf, La Portière, La Rivoire. Les ordures doivent être mises dans des sacs ou cartons soigneusement fermés. Le verre ne doit en aucun cas être mélangé aux ordures. Des containers sont mis à disposition pour le récupérer, Place de la Mairie, rue du Pré Battoir et à la base de loisirs. Les "monstres" peuvent être déposés sur le site de l'usine d'incinération des

déchets au lieu-dit Blanchard, commune de Saint-Marcel-lès-Annonay après autorisation de la Mairie.

Un ramassage est également assuré par les employés communaux. Pour bénéficier de ce service, il suffit de se faire inscrire en mairie.

AVEC LA COMMISSION CULTURE - ANIMATION -SPORT - TOURISME

Art et Nature...

C'est une composante reconnue par l'équipe municipale en place. Celle-ci est décidée à mettre tout en œuvre pour que ce titre vive et devienne réellement un label. Nous avons pu vivre dans notre village une série d'événements : expositions, spectacles, etc. Avec l'expérience de ces dernières années, il était important de conduire une analyse très objective de la situation.

Voir "noir" c'est possible mais ça n'a rien de constructif. Se congratuler parce que finalement il s'est passé des choses, ce n'est pas suffisant. Pour cette raison, les partenaires concernés ont été invités à venir dresser le constat de l'expérience du passé avec la mise en place d'une commission ad hoc. Une charte de qualité est à l'étude. Les animations bénéficieront d'un écho particulier si chacun des créateurs souscrit un contrat simple qui aura pour contrepartie que le village s'engage à travers son équipe municipale à promouvoir l'ensemble des manifestations proposées.

Un dossier de présentation est demandé à chaque "exposant", en quel-

ques lignes se trouveront décrits le projet, l'expression artistique, les conditions de visite...

Ces informations seront notamment mises en valeur dans la plaquette publiée pour la saison estivale.

Nos visiteurs viendront nous voir en ayant une petite idée de ce qu'ils peuvent visiter et seront sûrs de trouver la porte ouverte dans les horaires indiqués.

A Saint-Julien, il sera possible de faire un ARRÊT NATURE, mais aussi véritablement un arrêt ART et NATURE;

Pour la Commission.

H. SAGE

Président du Syndicat d'Initiative

COMITÉ DE SUIVI DE FONCTIONNEMENT DE LA CARRIÈRE



Constitué en octobre 95, ce comité s'est réuni pour la première fois le 3 novembre dernier. Sous la présidence du Maire de Saint-Julien, il se compose de :

- M. COMBE, Maire de Colombier,
- Mme BILLAUDEL et Dr JACQUES, conseillers municipaux,
- MM. DOREL et HERARD, pour les Ets DELMONICO-DOREL,
- MM. DUMAS et CELLARD, représentants les riverains,

- le président de l'association *Bien Vivre à Saint-Julien*,
- un représentant du Parc du Pilat,
- un représentant de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature).

L'objectif de ce comité est d'examiner ensemble les problèmes que peut occasionner le fonctionnement de la carrière à la population du village, d'analyser leurs origines et d'envisager avec l'exploitant des actions correctives.

La fréquence trimestrielle des réunions devrait permettre de traiter régulièrement les questions qui se posent. Par ailleurs, la présence de l'exploitant permet une meilleure transmission des informations dans les deux sens (réclamations/ explications). Enfin, nous pourrons, en concertation, établir des bilans réguliers.

Tout conseiller municipal est élu pour représenter la population du village, aussi, les deux conseillers qui participent à ce comité sont là pour recueillir vos doléances sur le sujet.

Révision du P.O.S. Modalités de concertation :

Par délibéré du 26 septembre 1995, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation devant accompagner toute révision du P.O.S.

Celle-ci se déroulera pendant toute l'étude de révision du P.O.S. Les suggestions seront recueillies soit au cours des permanencs du Maire et des adjoints, soit dans un registre mis à la disposition des habitants dans les locaux de la mairie.



VIE PRATIQUE

RENSEIGNEMENTS UTILES

Nature de la pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Extrait d'acte de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance	Gratuit (1)
Extrait d'acte de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms, date du mariage	Gratuit (1)
Extrait d'acte de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms, date de décès	Gratuit (1)
Fiche d'état civil	Dans n'importe quelle mairie	Livret de famille, extrait d'acte de naissance, carte d'identité	Gratuit (1)
Fiche d'état civil et de nationalité française	Dans n'importe quelle mairie	Carte d'identité	Gratuit
Carte d'identité (valable 10 ans) délai d'obtention : 1 mois environ	Mairie du dom icile	2 photographies récentes non découpées, 1 timbre fiscal de 150 F, l'extrait d'acte de naissance, 2 justificatifs de domicile, prise d'empreinte	,
Passeport (valable 5 ans) délai d'obtention : 15 jours environ	Mairie du domicile	2 photographies récentes, 1 timbre fiscal de 350 F, justificatif de domicile, carte d'identité, livret de famille	
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage		
Copie conforme	Mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit
Législation de signature		Apposer la signature à la mairie	Gratuit
Autorisation de sortie	Mairie du domicile	Carte d'identité du mineur et livret de famille	Gratuit

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Services Admistratifs: Mmes BRUYÈRE Marie-Claire

et MARTIN Eliane

Services Techniques:

MM. DOREL Christian

et RICHARD Laurent

Ecole, Cantine, Mairie:

M^{11e} GAILLARD Magali, Mmes GRENIER Yvette

et QUIBLIER Monique

INFOS PRATIQUES

Pompiers: 18

Médecins: 77 51 56 55

Centre Hospitalier Annonay: 75 67 35 00

Urgences: 75 33 33 33 Pharmacie: 77 51 51 59

Jours de marché : le mardi matin

HORAIRES DES ORGANISMES PUBLICS

MAIRIE: Tél. 77 51 51 11

Du mardi au vendredi : de 9 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30

Le samedi : de 9 h à 11 h P.T.T.: Tél. 77 51 52 74

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Le samedi : de 8 h 30 à 11 h 30

Départ du courrier, du lundi au vendredi : 16 h 40

Le samedi: 11 h 30

TRÉSORERIE BOURG-ARGENTAL:

Du lundi au jeudi : de 8 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Tél. 77 39 63 42

Le vendredi : de 8 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

SÉCURITE SOCIALE:

Tous les jeudis de 12 h 30 à 14 h 30, en mairie

ASSISTANTE SOCIALE (Mme BRUNON)

Tous les les et 3^E mardis du mois : de 10 h à 12 h, en mairie

ASSISTANTE SOCIALE (Sécurité Sociale, Melle VILLARD)

Les 1e vendredis du mois : de 9 h 30 à 12 h, en mairie

CAISSE D'ÉPARGNE : Tél. 77 51 52 08 Mardi et mercredi : de 8 h l5 à 12 h Vendredi : de 13 h 30 à 17 h l5

Samedi : de 8 h à 12 h CRÉDIT AGRICOLE

Mardi et samedi : de 9 h 30 à 12 h

TRANSPORTS

Les cars scolaires sont à la disposition du public. Le départ a lieu Place du Faubourg où les horaires sont affichés.



ÉTAT CIVIL

Du 1^{ER} Novembre 1994 au 1^{ER} Novembre 1995

NAISSANCES (Hors commune)

1 **BARBARIN Maxence Francis Théo**, né le 27/05/1995 à Annonay (Ardèche)

- 2 **BONNARD Alex Jean-Francois Michel**, né le 21/04/1995 à St-Priest-en-Jarez (Loire)
- 3 BOURGOGNE Allison Virginie Jennifer, née le 30/12/1994 à Roussillon (Isère)
- 4 CRINER DE GODINOT Sandy Chantal, née le 4/09/1995 à Annonay (Ardèche)
- 5 DURANTON Océane, née le 19/04/1995 à Annonay (Ardèche)
- 6 **FANGET Manon Denise Fernande**, née le 30/05/1995 à Annonay (Ardèche)
- 7 FARIZON Léa, née le 27/08/1995 à Annonay (Ardèche)
- 8 **FAVERJON Martin David**, né le 4/12/1994 à Firminy (Loire)
- 9 GACHE Julie Denise Lucille, née le 1/02/1995 à Annonay (Ardèche)
- 10 **GALVANO Mailys Albana**, née le 31/01/1995 à St-Priest-en-Jarez (loire)
- 11 **MATHEVET Christopher**, né le 26/08/1995 à St-Priest-en-Jarez (Loire)
- 12 **SALLÉE Camille Manon Laurie**, née le 15/07/1995 à Rousillon (Isère)
- 13 **REGEFFE Emilie Stéphanie Marguerite**, née le 2/09/1995 à Saint-Etienne (Loire)
- 14 VALENCONY Aline Agnès Guisi, née le 26/06/1995 à Saint-Etienne (Loire)

MARIAGES

- 1 BAROU Thierry Louis Adrien et GALLIOT Cécile Bernadette, le 10/06/1995
- 2 CLUZEL Christophe Marius Georges et FAURE Christelle, le 29/07/1995
- 3 RIOCREUX Armand Etienne Jean et DOREL Nathalie Monique Louise, le 27/05/1995
- 4 SOUTEYRA Raphaël Michel Paul et CHOMÉRAT Patricia Suzanne Rolande, le 8/07/1995
- 5 TRIOLET Hervé et SASSOLAS Sabine Marie Georgette, le 9/09/1995

DÉCÈS

- 1 **BOHÉ Louis Paul Marie**, époux ROUSSET Marie, le 09/03/95, âgé de 69 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, Rue Vieille.
- 2 CELLE Charles Joseph, veuf LAVERT Mélina, le 19/07/95, âgé de 94 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, 5 Montée des Anges.
- 3 CLEMENÇON Pauline Victorine, veuve LARGERON Jean, le 04/01/95, âgée de 89 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, Maison de Retraite.
- 4 CLEMENT Baptistine Léonie, célibataire, le 10/03/95, âgée de 103 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, Place de l'Eglise.



ÉTAT CIVIL

Du 1^{ER} Novembre 1994 au 1^{ER} Novembre 1995

5 COMBE Joséphine Marie, veuve MAGNARD Jean, le 22/09/95, âgée de 85 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, Maison de Retraite.

6 DENIS Joseph Jean Marie, veuf ORIOL Anna, le 13/02/95, âgé de 93 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, 32 Avenue de Colombier.

7 FANGET Frédéric Pierre Félix, célibataire, le 30/07/95, âgé de 64 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, Maison de Retraite.

8 FAURE Marie Céline, veuve DESPINASSE Jean, le 19/03/95, agée de 89 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, Maison de Retraite.

9 FILS André Michel Sylvestre, célibataire, le 23/10/95, âgé de 43 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, 8 Montée de Drevard.

10 **JANUEL Sylvine Maria**, veuve FLOURY Louis, le 20/03/95, âgée de 88 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-

Molette, Maison de Retraite.

11 **LACHAL Jean Barthélemy Joseph**, veuf de ODOUARD Marie, le 23/01/95, âgé de 98 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, Roué.

12 LIMONE Marthe Joséphine Jeanne,

veuve FAYARD Adrien, le 25/08/95, âgée de 92 ans, domiciliée à Maclas. Maison de Retraite.

13 MAGNARD Marie Elise.

veuve BOBICHON Jean, le 23/08/95, âgée de 85 ans, domiciliée à St-Jacques d'Atticieux. (Maison de Retraite)

14 ORIOL Marie Antoinette Augustine,

veuve SAVENIER Léon, le 17/07/95, âgée de 84 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, La Romère.

15 RAGONNEAU Edmé Henri,

veuf MALAURE Marie, Le 23/09/95, âgé de 97 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, 27 Avenue de Colombier.

16 REYNAUD Marie Emma,

veuve ROCHE Paul, le 29/07/95, âgée de 92 ans, domiciliée à MARS. (Maison de Retraite).

17 RICHARD Louis Auguste,

époux BAUD Marie, le 30/05/95, âgé de 93 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, Maison de Retraite.

18 ROCHE René Philippe Adelin,

époux BOUCHER Hélène, le ll/04/95, âgé de 77 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, 2 rue Pré-Martin.

19 ROGORA Livia,

veuve ROGATI Ernesto, le 13/05/95, âgée de 88 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, Maison de Retraite.

20 SAUZÉAT Michel Julien.

époux MOUNIER Marthe, le 23/06/95, âgé de 53 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, La Condamine.

21 SEUX Marie Joséphine Anne,

veuve DUMAS Johannès, le 20/07/95, âgée de 96 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, Maison de Retraite.

22 SIMOND Sylvie,

veuve JOUBERT Jean, le 17/06/95, âgée de 77 ans, domiciliée à St-Julien-Molin-Molette, HLM Pré-Martin.

23 VASSAL Anne Marie Reymonde,

veuve NOGARET Marie, le 09/08/95, âgée de 89 ans, domiciliée à Annonay. Maison de Retraite

24 VIENNOT Aimé,

veuf LAFONT Irma, le 19/06/95, âgé de 90 ans, domicilié à St-Julien-Molin-Molette, 4 rue de la Madone.







SOU DES ÉCOLES

En 1994/95, le Sou des Ecoles comptait un peu plus de cent adhérents. "Le Sou des Ecoles est, de par ses statuts, une association ouverte à tous les amis de l'école publique qu'ils soient parents d'élèves ou non. Il a pour but de favoriser la fréquentation de l'école laïque, de participer à sa défense, de promouvoir en son sein des activités culturelles et sportives pour ses membres et les enfants de l'école."

Composition du bureau 94/95:

Présidente: Mme PERON F.

Vice-Présidente: Mme RICHARD S. Trésorière: Mme MARTA M.P. Trésorier adjoint: M. ORIOL B. Secrétaire: Mme TROUILLET V. Secrétaire adjoint: M. MALAURE B.

Les manifestations du Sou:

27 novembre 1994 : concours de belote

18 décembre 1994 : Arbre de Noël avec le spectacle des "Baladins du Rire"

11 mars 1995 : Carnaval animé par Pierre Fargeot

17 juin 1995 : Fête de l'école avec la présence de l'Union Musicale de Saint-Julien et de l'animateur du "Spectacle des hirondelles".

Le Sou a participé au financement :

- des sorties USEP
- des cadeaux de Noël
- des voyages scolaires : Planétarium de St-Etienne, Festival de la Manche...
- de l'équipement de ski de fond
- de séances cinéma
- de spectacles
- d'abonnement livres.

Pendant la saison 95/96, les enfants assisteront à des spectacles de grande qualité subventionnés par le Parc du Pilat. Le Sou financera une partie des transports.



Depuis septembre, des personnes de plus en plus nombreuses nous prouvent leur solidarité en devenant membres honoraires. Nous les en remercions. Grâce à elles et à toutes les personnes bénévoles qui participent à la vie du Sou, nous pouvons assurer une année riche en activités culturelles et sportives à tous les enfants.



INITIATION À LA BATTERIE-FANFARE

Après l'annonce de la mise en sommeil de l'Union Musicale, le 11 novembre dernier, il semblerait que les choses bougent dans la localité, à l'initiative des dirigeants de notre société musicale soutenus, on s'en doute, par la municipalité.

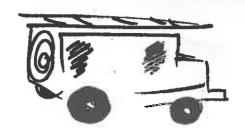
Samedi, Jean Girodet, président de l'Union Musicale, Jean-Marc Bancel, vice-président et quelques administrateurs de notre phalange tenaient une importante réunion à la mairie. Au cours de cette séance, plusieurs parents, accompagnés de leurs enfants, ont pu faire connaissance avec les nouveaux instructeurs qui veulent s'investir entièrement dans la création d'un cours d'initiation à la batterie-fanfare. Au cours de cette première prise de contact, une douzaine d'enfants ont fait part de leur intention de s'inscrire

spontanément pour suivre ce cours. C'est donc avec un grand soulagement que nous apprenons que cette institution voit le jour immédiatement, puisque le cours de solfège, initiation aux cuivres et partitions ont lieu le mardi soir et le samedi matin. Tous les enfants de 7 ans et plus qui se sentent intéressés par la musique peuvent à tout moment rejoindre le contingent des élèves inscrits ou se renseigner auprès des instructeurs durant les séances de travail.

Certes, notre société musicale restera pour l'instant en sommeil, certainement pour plusieurs mois, mais avec cette fois, une espérance dans l'avenir.

Allez, les jeunes, bon courage et vive la musique!

SAPEURS-POMPIERS



Les Sapeurs-Pompiers : une équipe jeune et dynamique qui assure votre sécurité 24 h sur 24 h



Un petit historique sur le corps de Saint-Julien-Molin-Molette qui a plus de cent ans :

finies les pompes à bras que nos anciens ont connues, maintenant on est doté d'un parc à véhicules performant.

Le corps de St Julien est composé d'un médecin capitaine, Dr Coffy, d'un pharmacien, Mme Granjon, d'un sous-lieutenant chef de corps, d'un sous-officier, de caporaux et de sapeurs, tous sont titulaires du B.N.S et de nombreuses spécialisations telles que Ranimation, Secours Routier, initiation prévention, risques chimiques, feux de forêts, conduite hors chemin. De plus en plus on demande des spécialisations dans les diverses

interventions que nous effectuons, ce qui demande beaucoup d'effort et de volonté à nos soldats du feu pour se perfectionner.

Nous participons à de nombreuses manifestations dans le domaine sportif, et au sein de la localité lors des cérémonies officielles telles que 8 mai, 14 juillet...

Il est bon de rappeler que l'amicale ne dépense pas moins de 5.400 F pour cette année ce qui soulage considérablement le budget de la commune, ceci est possible grâce à la générosité des membres du corps qui laissent intégralement leurs vacations à l'amicale.

Nous espérons avoir toujours le soutien de la municipalité et la confiance de la population.

SYNDICAT D'INITIATIVE



Association loi 1901, le SI a pour but "de promouvoir le développement du tourisme dans les communes de Saint-Julien-Molin-Molette et de Colombier. Il s'efforcera d'attirer les touristes et de rendre leur logement et leur séjour agréables. Il réalisera des améliorations pour l'embellissement des deux communes, il créera et animera des fêtes locales".

Un contrat que les fondateurs ont bien défini. A l'époque de la rédaction de ces statuts nos villages étaient animés par le rythme du textile et les travaux de la ferme. Les citadins s'échappaient quelque peu de leurs villes, ou venaient en villégiature.

Les temps ont bien changé... Nos villages ont vu s'éteindre leurs activités traditionnelles. Les pôles industriels se sont déplacés et beaucoup d'entre nous parcourent journellement des kilomètres

pour rejoindre leurs lieux de travail. Les activités de loisirs se sont aussi considérablement développées. L'automobile nous permet de nous évader régulièrement hors de nos murs, si bien que toutes les fins de semaine, les routes de notre région sont sillonnées par des gens venus d'ailleurs que l'on appelle "TOURISTES".

Une industrie particulière se développe : "le tourisme". C'est même la première entreprise française, celle qui emploie le plus de monde. Saint-Julien : sa situation dans le Parc du Pilat, son cadre de verdure, son climat, son passé, ses artisans, ses artistes... un maximum d'atouts pour que notre village puisse fonder en partie sa reconversion sur l'industrie touristique.

Des atouts, des annonces pour gagner la partie. Encore faut-il abattre les cartes au bon moment, ne pas laisser passer le jeu...

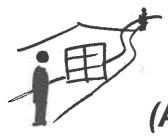
Le Syndicat d'Initiative est là "pour

contribuer" à la mise en valeur de tout ce potentiel ; il doit même se professionnaliser pour faire face aux demandes de plus en plus croissantes des touristes. De grandes ambitions direz-vous, non, une lucidité que les pouvoirs publics ont déjà prise en compte.

A l'échelle du bassin d'emploi, de la Communauté de Communes, du village, nous devons nous mobiliser pour ne pas passer à côté de maintien et de création d'activités commerciales, d'emplois, de revenus liés au tourisme.

Aussi le SI vous invite-t-il à réfléchir et agir pour que Saint-Julien profite de ses atouts touristiques. Au cours de l'Assemblée générale (début 96) seront mises en évidence les différentes activités qui concrétisent ces propos.

Le Président du S.I. H. SAGE



A.D.M.R.

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

Nous lasserions les fidèles lecteurs du Bulletin Municipal en revenant sur nos origines et notre histoire. Un mot seulement : comme l'O.N.U. et beaucoup de grandes institutions, la Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural, dont nous sommes membre, fête cette année son Cinquantenaire.

Rendre compte de nos activités est facile:

- Comme chaque année, une bonne vingtaine de personnes âgées bénéficient d'environ 3000 heures de présence active de nos Aides Ménagères, dont la compétence et le dévouement à leurs "clients" sont connus.
- Une nouveauté : l'Association s'est engagée dans la fourniture d'un modeste matériel d'intervention : un aspirateur ménager !
- Succès du "Service Mandataire" où la personne âgée est l'employeur de l'Aide et où l'Association fournit une Assistance "Paperasse".
- La formation est tenue pour essentielle par l'Association et les Aides

Ménagères ; préparer et réussir un C.A.F.A.D. comme Madame POCHARD l'année dernière, c'est une formation de 400 heures dont le tiers est payé sur les fonds propres de l'Association (plus de 7.500 F) et un gros investissement personnel en travail pour l'intéressée.

- Enfin le noyau actif du Bureau se réjouit de l'arrivée en son sein de Madame OSTERNAUD, qui a une grande expérience de la gestion d'un service tel que le nôtre.

Pour conclure, que personne n'hésite à solliciter nos services et encore moins à s'informer sur eux. Pour mémoire, il faut savoir que l'Aide Familiale au sens propre, auprès des mères de familles, relève de l'Association Cantonale à Saint-Sauveur.

Michel PERRIER

Je m'associe pleinement au texte que nous livre notre dévoué Trésorier, grâce à qui notre Association fonctionne dans d'excellentes conditions, au bénéfice des personnes aidées et des Aides Ménagères à qui nous fournissons emploi et formation.

Je n'aurais garde d'oublier Madame Michèle DESSEUX, qui a la charge d'organiser le travail des Aides sur le terrain, semaine après semaine, ce dont elle s'acquitte parfaitement, avec un soin méticuleux et un grand dévouement.

Je me réjouis aussi de l'arrivée parmi nous de Madame Josette OSTERNAUD-RAGONNEAU, qui nous sera d'un précieux secours étant donné ses connaissances, puisqu'elle a fait toute sa carrière professionnelle dans ce secteur d'activité.

Par ailleurs, Mme DESSEUX, M. PERRIER et moi-même faisant partie, au titre de l'Association, du nouveau C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) aurons une raison supplémentaire de nous impliquer dans le secteur social.

Sachez enfin, il est bon de le redire, que l'Association est à votre service et que nous sommes à votre écoute pour tout problème que vous pourriez avoir.

> Le Président. Jean DELFORGES.



LES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE DU VAL DU TERNAY

L'Association des Amis de la Maison de Retraite du Val du Ternay est composée de bénévoles qui s'occupent de l'animation de cette maison.

Chaque semaine, une équipe se rend le mardi pour faire travailler les pensionnaires à des travaux manuels, travaux de papier, de peinture, collage, etc. Le résultat est étonnant.

Le mercredi est réservé au chant, chansons anciennes et modernes.

Des spectacles, tout au long de l'année, musicaux ou autres, complètent l'animation. Nous avons fait venir cette année:

2 mars 1995: P. Fargeot.

Mai: M. Catinon et Duelos.

29 septembre: Mike Ventura.

Juillet: Visite au Safari de Peaugres, suivi d'un repas à Bobigneux, voyage d'une journée.

17 octobre: Dans le cadre de la semaine bleue (semaine nationale des Personnes Agées), spectacle musical à la Salle des Fêtes avec la présence des résidents des 3 maisons de retraite: Saint-Julien, Bourg-Argental et Saint-Sauveur-en-Rue, environ 80 personnes. Un goûter a été servi à 16 heures.

5 novembre : Concours de belote.

7 novembre : Animation musicale avec le chanteur Biteau.

20 décembre : Arbre de Noël, musique et chants.

Une fois par mois, sont souhaités les anniversaires, soit avec un accordéoniste, soit avec une autre animation musicale.

Nous nous efforçons d'adoucir le sort des résidents de la maison de retraite et serions heureux d'accueillir d'autres bénévoles qui seront les bienvenus.

> La Présidente Mme GATTET-BANCEL



Le club qui vient de fêter son vingtième anniversaire aimerait beaucoup se renouveler. Il ne pourrait le faire qu'avec de nouveaux adhérents. Or, les retraités de la jeune génération boudent ce genre d'organisation.

Peut-être la formule est-elle trop ancienne? Mais justement en venant nous rejoindre, ils apporteraient des idées neuves que les anciens sont prêts à adopter.

Vous, les jeunes retraités qui êtes évidemment en pleine forme, pensez que les années passent de plus en plus vite. Pourquoi ne viendriez-vous pas pour continuer cette association créée par nos anciens et qui apporte un peu de réconfort quand les années se font plus lourdes? Il serait dommage que cette association disparaisse faute de nouveaux adhérents.



Au cours de l'année 1995 notre club a maintenu ses activités :

- Réunions-goûters du jeudi suivies de l'heure du maintien en forme pour celles qui le désirent,
- · Concours de belote en février,
- Fin mars, séjours au VVF d'Anglet,
- En avril, sortie spectacle à Firminy,

• Courant juin, voyage à Marseille,

A la rentrée d'automne, nous avons voulu fêter par un repas amical le vingtième anniversaire du club (photo cidessus).

Il faut maintenant préparer notre vente exposition du 19 novembre.

M. LINOSSIER

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Rappels de nos différents présidents :

1° M. ESCOFFIER Joseph

2^b M. CHANTOSSEL Marcel 3^b M. BAROU Marius, décédé en avril 1986 Actuellement: M. BEAULAYGUE Marius

A ce jour, la section comprend 25 adhérents, anciens prisonniers de guerre, veuves et anciens combattants 1939-1940 qui ont bien voulu se

joindre à nous. Autrefois, des activités nombreuses : bals, sorties, lâchers de ballons, étaient organisées au profit du Foyer de Sorbiers. Aujourd'hui, comme dans de nombreux secteurs, nos activités sont réduites et consistent essentiellement à participer aux cérémonies du 11 novembre, à celles de nos camarades de la guerre d'Algérie et surtout à la commémoration du 8 mai 45 qui, pour nous, anciens combattants et prisonniers de 1940 est la plus significative.

Cette année a été planté un Arbre de la Paix, pour le cinquantième anniversaire de notre retour à la liberté. Nous avons une pensée pour nos camarades disparus.

La paix est un bien inestimable, que ce mot nous incite à y réfléchir, surtout dans le monde incertain où nous vivons.

M. Marius BEAULAYGUE Responsable section ACPG

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Créée en 1935 par quelques bénévoles, la bibliothèque a connu au fil des ans diverses modifications. Elle s'est agrandie et étoffée, a changé

plusieurs fois de local avant de se trouver actuellement au centre du village.

Prise en charge par la commune depuis 1990, la bibliothèque a pu acquérir avec l'aide de la municipalité et de la Médiathèque Départementale de la Loire de nombreux volumes (encyclopédies, documentaires, romans, B.D. adultes et enfants, albums, etc.) dont un certain nombre fournis par le Centre National des Lettres.

Actuellement, nous possédons environ 3200 volumes. Quatre fois par an, le bibliobus de la Médiathèque Départementale de la Loire (annexe de Bourg-Argental) renouvelle plus de 150 volumes.

Pour l'année 95 nous avons comptabilisé une centaine de familles abonnées. Jusqu'à cê jour plus de 6000 prêts ont été effectués.

En période estivale, bon nombre de villégiateurs apprécient les services fournis.

Pour emprunter des livres il suffit de souscrire un abonnement dont le prix est de 50 F/an

pour une famille, 25 F pour 6 mois.

Les prêts sont gratuits pendant trois semaines, passé ce délai, il en coûte 2 F par semaine et par livre.

Cinq personnes bénévoles assurent la marche de la bibliothèque, d'autres bonnes volontés peuvent se joindre à nous.

Ouverture:

Les dimanches de 9h30 à 11h45 Les mercredis : période estivale de 17h à 18h, période hivernale de 15h30 à 16h30 Fermé les jours de fête et les jours fériés.

L'équipe de la bibliothèque

LIBRE PARULE AUX ASSUCIATIONS - LIBRE PAROLE AUX ASSOCIATIONS - LIBRE PAROLE



GROUPE CHORAL

Notre Groupe Choral qui fête cette année ses 40 ans d'existence officielle sous ce vocable, après le somptueux et mémorable concert de juin 1994, n'a malheureusement pas pu vous offrir sa prestation annuelle qui était programmée pour le 9 juin 1995, en raison d'un deuil particulièrement cruel, survenu dans la famille de notre Directrice : Marinette GATTET-BANCEL.

Le Concert qui était prévu cette année sera donc donné en 1996, la date exacte sera communiquée en temps utile.

Nos travaux ont repris à la rentrée de Septembre, mais déjà nous avions participé à la Comédie Musicale de Michèle BERNARD, "L'Etrange Voyage de Supermarché", en compagnie des Chœurs Bourguisans, qui fut un succès considérable, avec quatre représentations, à Bourg-Argental, Saint Julien, Saint-Sauveur et Pélussin, les 14, 15, 16 et 17 juillet et un auditoire d'environ 500 personnes chaque fois, 18 choristes de Saint-Julien figuraient dans l'équipe des Chœurs.

Plusieurs d'entre nous ont participé à l'exécution du "MESSIE" de HAENDEL, à PÉLUSSIN, le 7 octobre, qui rassembla une centaine d'exécutants, dont l'Orchestre des jeunes du Conservatoire de Valence, et plusieurs centaines d'auditeurs.

Le Dimanche 8 octobre, nous accueillions deux formations chorales de haut niveau de SABLONS et TOURNON, venues donner un Concert à l'Eglise.

Notre effectif se maintient, bien que notre heure de répétition générale ait changé, elle est désormais fixée au Samedi, de 14 h 30 à 16 h, ce qui arrange les uns, ne convient pas à d'autres, mais qui de toutes façons règle la question des Messes alternées et des soirées du samedi.

Tous ceux et celles qui veulent venir nous rejoindre sont toujours les bienvenu(e)s.

L'Association est très vivante, le climat est infiniment amical et nous travaillons beaucoup, dans la bonne humeur ; chaque pupitre répète séparément 1 heure dans la semaine et l'ensemble se réunit le samedi.

Je rends spécialement hommage à notre Chef de Chœur: Marinette GATTET-BANCEL qui, non seulement dirige 5 répétitions par semaine, mais en plus nous reçoit chez elle à la Condamine, ce qui nous évite des frais généraux importants, l'essentiel des dépenses étant consacré à l'achat de partitions dont le prix ne baisse pas, hélas!

La Chorale est une grande famille, et nous ne manquons pas de fêter tous les événements qui marquent la vie de nos membres : mariages, naissances, anniversaires, etc, sans omettre les moments de rencontre traditionnels, tels le Tirage des Rois.

Notre Association, comme toutes celles qui existent à Saint-Julien, qu'elles soient musicales, sportives, culturelles ou autres, contribue à la vie du pays, nous avons tous besoin du soutien de la population concrétisé notamment par la présence d'un public nombreux aux diverses manifestations que nous organisons, et, si possible, par une participation active au sein du Groupe.

Fasse le Ciel que nous soyons entendus ; en espérant une bonne année pour tous en 1996.

Le Président Jean DELFORGES

L'ART DES LIVRES

Créée en 1993 par l'écrivain Annie Zadek et le sculpteur Markus Strieder lors de leur achat et restauration d'une des anciennes usines du Pré Battoir, l'association "L'art des Livres" souhaite favoriser la rencontre des différentes expressions artistiques contemporaines.

Dès l'automne 96, elle pourra offrir une résidence actuellement en cours d'aména-

gement, aux écrivains qui animeront les ateliers d'écriture prévus dans le cadre du Contrat de Développement Culturel pour l'Enfance et la Jeunesse signé entre le Parc Naturel Régional du Pilat et la Région Rhône-Alpes.

Elle compte y accueillir également les créateurs français et étrangers désireux de travailler dans l'environnement artistique et la cadre naturel spécifiques qui ont présidé à sa fondation, dans le contexte du projet "Art et Nature" souhaité par la précédente Municipalité.

Elle exprime à la nouvelle équipe municipale l'espoir qu'elle choisira de développer une politique accueillante à la culture et à l'Art, politique sans laquelle une association comme "L'art des livres" n'a aucun avenir dans cette commune.

BIEN VIVRE À SAINT-JULIEN



En mars 1995 est née l'association "Bien Vivre à Saint Julien". Son objectif est "la sauvegarde de notre

environnement naturel, patrimonial, culturel, social et humain".

Cette association est l'émanation vivante de Piraillons de souche et d'adoption qui se sentent concernés par le devenir de Saint-Julien et qui veulent participer au développement harmonieux de sa vie économique et quotidienne, touristique et culturelle. Dans ce sens elle est une force de propositions : valorisation de la richesse historique de Saint-Julien avec l'implantation d'une Maison de la Soie en collaboration avec le Parc du Pilat et l'organisation d'une Fête de la Soie réunissant les anciens et les nouveaux occupants des usines textiles ; redécouverte de son passé historique avec le sauvetage des sentiers gallo-romains et des nombreux turnuli...

"Bien Vivre" est un lieu d'échanges et d'aide à la réalisation d'idées créatives et de projets de tout ordre propres à favoriser le développement d'un tourisme de qualité et sur un long terme. Elle est aussi un lieu de réflexions. Ainsi, dans le cadre de la défense de la qualité de la vie, elle intervient auprès des administrations concernées lorsque se posent des problèmes : décharge sauvage, sécurité routière... et en ce moment les nuisances dues à la carrière Delmonico-Dorel et son projet d'extension qui met en péril notre environnement naturel et le développement harmonieux du village.

"Bien Vivre à Saint Julien" souhaite mener ses diverses actions avec le plus grand nombre et chacun y est le bienvenu avec son savoir et sa bonne volonté.

> La présidente Pascale BERTHOUZE

AUX ASSOCIATIONS - LIBRE PAROLE AUX ASSOCIATIONS - LIBRE PAROLE AUX ASSOCIAT.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gymnastique selon "Larousse":

"Ensemble des exercices physiques pratiqués avec ou sans agrès et engins légers destinés à assouplir, développer et rééduquer le corps."

Si la gymnastique est destinée au corps physique, elle a un impact important sur l'état d'esprit, car elle permet, pendant une courte durée, certes, d'oublier ses problèmes personnels et de s'épanouir au contact des autres.

La gymnastique, par le biais des rencontres et échanges avec les autres, éloigne la solitude et par le travail physique, souplesse, musculation, souffle, coordination, contribue à être bien dans sa peau.

A St-Julien-Molin-Molette, comme dans de nombreuses communes, des cours de gymnastique pour adultes sont proposés par l'association "Gym volontaire":

- Chaque lundi de 10 h à 11 h : cours destiné aux personnes ayant un âge avancé.
- Chaque jeudi soir de 20 h 30 à 21 h 30 cours destiné aux personnes plus jeunes.

Si, actuellement, le public est essentiellement féminin, les personnes de sexe masculin intéressées ne sont pas exclues...!



SPORTING CLUB PIRAILLON

Le SCP et son nouveau président, M. Joël LASSY, débutent la saison 95-96 avec à son bord 70 licenciés répartis en 2 équipes **Seniors**, 1 équipe

répartis en 2 équipes Seniors, 1 équipe Critérium, 1 équipe Poussins-Débutants et 1 équipe Cadette.

Cependant, afin de préparer l'avenir, le SCP recrute en masse des joueurs pour ses équipes **Poussins** (7 à 11 ans) et **Seniors**, ainsi que des joueuses pour son équipe féminine. Alors, si vous et vos amis(es) souhaitez pratiquer le football, le meilleur accueil vous

sera réservé. N'hésitez pas, renseignez-vous.

De plus, le SCP vous invite à sa soirée familiale qui aura lieu le 9 décembre.

Le 30 décembre le SCP organise son bal annuel animé par KISS.

Pour tous rensignements, s'adresser au local du SCP le mercredi après-midi.

Le Président J. LASSY

KARATÉ CLUB

Notre association a débuté en mars 1988. Elle comporte en moyenne une cinquantaine d'adhérents de tout âges. Les cours sont enseignés tous les lundi et mercredi de 19 h à 21 h 30 à la salle polyvalente (Salle des Fêtes).

Le karaté est un art martial, une gymnastique, un sport de combat, une self-défense, une école de vie. Il vous apportera détente, équilibre et maîtrise de soi. Il vous apprendra la connaissance de votre corps et le respect d'autrui.

A chacun son karaté:

- 1) La technique pour ceux qui l'affectionnent et la compétition pour les autres.
- 2) Le karaté initiation qui sera une approche.
- 3) Le karaté enfants : un créneau que nous devons préserver car c'est l'avenir de notre discipline et le creuset de futurs champions.
- 4) Le karaté adultes.
- 5) Le karaté vétérans s'adresse à une population d'adeptes désireux de s'entraîner en fonction de leurs moyens physiques.
- 6) Le karaté self-défense qui met l'accent sur

le côté pratique de notre discipline appliquée aux dangers du quotidien.

Pour tous renseignements, s'adresser auprès de M. PLASSON Roland, tél : 77 51 57 02

Le Président M. PLASSON

Horaires:

Adultes confirmés 13 ans et plus lundi 20 h à 21 h 30, mercredi 20 h 15 à 21 h 45 Enfants confirmés + débutants 9 ans et plus lundi 19 h à 20 h et mercredi 19 h à 20 h 15 Initiation de 5 à 8 ans mercredi 18 h 15 à 19 h





CHRONIQUE DU PASSÉ

L'esprit piraillon à travers le temps...

C'est un différend, datant du quatorzième siècle, qui s'est produit entre les habitants de Saint-Julien-Molin-Molette et le Prieur de Saint-Sauveur-en-Rue que je vais vous conter...

En 1317, Guy de Vassel (treizième prieur après Artaud de Mastre, Etienne du Château, Pictairn et Guillaume de la Garde...) continue d'agrandir le domaine du Prieuré de Saint-Sauveur, au point qu'après lui, celui-ci passe directement aux mains du cardinal de Montaigu, fondateur du très célèbre Collège de Montaigu à Paris.

C'est vous dire si le Prieuré est à son apogée et ses biens considérables pour qu'un cardinal veuille bien en prendre la charge.

Grâce aux acquisitions faites et aux impôts perçus, le prieur de Saint-Sauveur se comporte comme un véritable seigneur, gérant ses intérêts et levant des impôts – dîmes ou cens – avec une âpreté quelquefois peu évangélique : certains mourants léguaient leurs biens au Prieuré pour "le repos de leur âme" ou "pour être ensevelis dans l'enceinte du Prieuré". Comme quoi certains vont toujours essayer de s'acheter le paradis ou s'acquérir des actions de la vie éternelle! Bref, c'est sans doute dans ce contexte qu'il faut replacer l'épisode qui nous intéresse : dans les années 1325/1327, les habitants de Saint-Julien se font tirer l'oreille pour payer leurs dîmes et nous trouvons cette injonction (de la liasse 9, cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue) du 3 décembre 1327 :

"... Le troisième jour de décembre, Jean XXII, Souverain Pontife, a donné au Prieur de Saint-Pierre-du-Puy un écrit apostolique fait à Avignon, la onzième année de son pontificat, à la demande du Prieur de Saint-Sauveur-en-Rue, obligeant les paroissiens de Saint-Julien-Molin-Molette, sous peines de censures ecclésiastiques, après avertissement sans droit d'appel, à payer intégralement les dîmes au Prieur de Saint-Sauveur..."

Cette menace est considérable pour l'époque, quand on sait que tout habitant excommunié est certain, s'il meurt, d'aller en enfer. Ceci n'impressionna pas outre mesure les habitants de Saint-Julien. Sont-ce des difficultés économiques ou un sentiment d'injustice devant une église qui s'enrichit à leurs dépens qui poussent les habitants à ce refus ? Nous n'avons pas d'éléments pour le confirmer.

Toujours est-il que malgré les démarches et autres menaces faites par le Prieur à Saint-Julien, on ne paie pas, si bien que l'année suivante, la décision tombe (liasse 15, cartulaire de Saint-Sauveur) :

"... L'an 1328, le treizième jour de mai, sous le règne de l'illustrissime Philippe, roi des français et du Révérend Père dans le Christ, seigneur Bernard, évêque du Puy, Pierre Jacob, docteur ès lois, official du Puy (juge ecclésiastique désigné par l'évêque dans un diocèse) ... a déclaré excommunier les paroissiens de Saint-Julien cités et non comparus, parce qu'ils n'avaient pas payé les dîmes au Prieur de Saint-Sauveur...". (suit toute la procédure d'excommunication).

Que peut-on supposer?

Les plus pieux tremblaient devant cette terrible sanction qui les vouait aux flammes de l'enfer; les hésitants se préparaient à changer de camp pour peu qu'un événement se produise; d'autres tenaient bon et ne voulaient pas céder devant ce qu'ils considéraient comme une injustice. Aujourd'hui, on parlerait de "meneurs"... Allez savoir! Les derniers, peu nombreux, essayaient "d'arranger les choses" et c'est ce qui arriva. Mais les tractations durèrent deux ans ce qui dut paraître long aux anciens qui voyaient arriver leur dernière heure et leur damnation...

Toujours est-il que durant l'été 1332 intervint un arrangement (liasse 15, cartulaire de Saint-Sauveur).

"... L'an 1332, le neuvième jour du mois d'août, sous le règne du roi Philippe VI de Valois, une transaction est intervenue entre Guy de Vassel, prieur de Saint-Sauveur et quelques paroissiens de Saint-Julien-Molin-Molette...

Les dits paroissiens, leurs héritiers et successeurs, les agriculteurs payeront les dîmes audit prieur et à ses successeurs, à savoir : seulement quatre dîmes de blés, c'est-à-dire des froments, des seigles, des orges et des avoines sur toutes et chacune des terres qu'ils cultivent ou cultiveront..."

En somme, les habitants ont en partie gagné : l'allègement est considérable et s'ils doivent payer seulement quatre dîmes pour la levée de l'excommunication, ils ont le repos de leurs âmes assuré.

Extraits de propos recueillis auprès de M. L. J. SAUVIGNET de Saint-Sauveur-en-Rue.

Histoire

LA PHARMACIE À SAINT-JULIEN

L'installation d'une Officine de Pharmacie à Saint-Julien-Molin-Molette, dans la pleine acception du terme, remonte au 1^{er} avril 1950, l'autorisation de création et la délivrance de la licence correspondante par la Préfecture de la Loire datant de novembre 1949, au bénéfice de Monsieur Jean DELFORGES, Pharmacien.

Avant cette date, la délivrance des médicaments était assurée par la Pharmacie de l'Hospice qui, en l'absence de Pharmacie proprement dite, bénéficiait d'une dérogation exceptionnelle et révocable pour assurer le service au Public sous la responsabilité théorique d'un Pharmacien voisin, en l'occurrence M. HELFRE, officiant à MACLAS.

Il faut en effet savoir que, depuis la Loi de 1941, les conditions d'exercice de la Pharmacie ont été définies très précisément et répondent à des critères de plus en plus stricts.

Ceci étant dit, revenons à nos moutons, le local retenu et agréé, situé rue Neuve et appartenant à la famille QUIBLIER, dut subir d'importants aménagements pour le rendre apte à sa nouvelle fonction ; le bâtiment comportait deux rez-de-chaussée séparés par un couloir d'immeuble, celui de droite étant occupé par le commerce de journaux de Mme QUIBLIER Mère.

En 1966, M. Fernand QUIBLIER, ayant envisagé une autre distribution des pièces de son immeuble, proposa la réunion des deux magasins avec report du couloir sur le côté droit, ce qui fut fait, grâce à l'obligeance de M. Antonin DELORME qui permit le déménagement provisoire de la Pharmacie pendant les travaux dans l'ancien magasin des Docks Lyonnais dont il était propriétaire, et ceci le plus gracieusement du monde, dans tous les sens du terme.

Ainsi rénovée et agrandie, la Pharmacie garda cet aspect jusqu'en avril 1995, date où elle fut transférée dans les locaux de l'ex-quincaillerie ORIOL, au Faubourg.

Ceci pour le côté matériel du sujet, qui n'est certes pas le plus important, mais ravivera les souvenirs de nos Anciens. Nous voici donc en 1950, la Sécurité Sociale existe depuis 4 ans et demi, la Pharmacie est en pleine transformation, nous passons de l'ère de l'artisanat à celle de l'industrie et il faut assumer la transition; à côté des cachets, pilules, potions, suppositoires et autres ovules, il est nécessaire d'intégrer la connaissance de nouvelles molécules et leurs applications.

Le jeune Pharmacien qui arrive avec l'enthousiasme de ses 28 ans ne sait pas qu'il sera encore là 45 ans après, mais qu'importe, il faut s'activer pour répondre aux besoins de la population et s'adapter à la situation.

Le pharmacien susnommé, possédant les qualifications requises, il a été possible d'assurer les Analyses Médicales jusqu'en 1988, ayant pu obtenir le statut de Laboratoire annexé à l'Officine, dans le cadre de la nouvelle Loi sur la Biologie; les activités d'Optique Médicale, d'Œnologie, d'Orthopédie, se sont parallèlement développées depuis la création, sans interruption.

Sans parler de l'époque héroïque des piqûres qui dura une quinzaine d'années jusqu'à l'apparition d'une Infirmière dans le Ciel Piraillon; les horaires de travail du Pharmacien étaient assez lourds: six jours et demi sur sept avec, en prime, quelques interventions la nuit ou le dimanche après-midi, c'est pourquoi l'institution des gardes s'avéra nécessaire; le Canton de PELUSSIN avait pris les devants, Saint-Julien s'y rattacha en 66/67 et par la suite BOURG-ARGENTAL compléta le tableau; c'est le système qui fonctionne jusqu'à ce jour, avec l'approbation de l'autorité Préfectorale réglementant ce service (loi de 1975).

Depuis fin Janvier 1995, Mme Martine GRANJON-VIVET, Pharmacien, a repris la Pharmacie qu'elle a transférée dans de nouveaux locaux parfaitement adaptés aux nouvelles conditions d'exercice, avec une gestion complètement informatisée, un développement considérable des activités annexes, notamment le Matériel Médical, l'Orthopédie et l'Aide Médicale à Domicile, et, comme il se doit, toujours le meilleur accueil.

Jean DELFORGES

Pharmacien Retraité

CALENDRIER DES FÊTES



HIVER 95-96

JANVIER 1996

Dimanche 7 CONCOURS DE BELOTE Salle des Fêtes (Musique)

Dimanche 21 CONCOURS DE BELOTE Salle des Fêtes (Karaté)

Dimanche 21 CONCOURS DE BELOTE Salle des Fêtes (Karaté)
Dimanche 28 REPAS DES ANCIENS Salle des Fêtes

FÉVRIER 1996

Dimanche 4 CONCOURS DE BELOTE Salle des Fêtes (Club Joie de vivre)
Samedi 10 CONCOURS DE COINCHE Salle Jeanne d'Arc (Cercle Jeanne d'Arc)

Dimanche 11 THÉ DANSANT Salle des Fêtes (Sou des Ecoles)

Dimanche 18 CONCOURS DE BELOTE Salle des Fêtes (Société de chasse)

Samedi 24 CARNAVAL Salle des Fêtes (Sou des Ecoles)

MARS 1996

Samedi 2 Assemblée générale et repas des Boules

Dimanche 17 CONCOURS DE BELOTE Salle Jeanne d'Arc (Cercle Jeanne d'Arc)

Du samedi 23 au dimanche 31 EXPOSITION DE MACHINES SONORES de Frédéric LEJUNTER

A noter aussi:

DON DU SANG à la Salle des Fêtes

Mardi 16 janvier Mardi 2 avril Jeudi 4 juillet

Jeudi 3 octobre